

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 18 février 2019)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 31 millions de francs pour le financement des travaux d'aménagement et du mobilier, dans le cadre du projet de regroupement et d'optimisation du logement de l'administration cantonale**

La commission parlementaire de gestion (COGES),

composée de M^{mes} et MM. Jean-Jacques Aubert, président, Étienne Robert-Grandpierre, vice-président, Brigitte Neuhaus, Armin Kapetanovic, Claude Guinand (*excusé*), Bernard Schumacher, Isabelle Weber, Marc-André Nardin, Daniel Geiser, Éric Flury, Sylvie Fassbind-Ducommun, Baptiste Hunkeler, Antoine de Montmollin, Annie Clerc-Birambeau (*excusée*) et Mikaël Dubois,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaires de la commission

La commission est convaincue de la pertinence de ce projet de regroupement et d'optimisation du logement de l'administration cantonale.

Actuellement, l'hébergement de l'administration cantonale est dispersé sur une multitude de lieux différents et implanté dans des bâtiments inadaptés.

Ce projet permettra de répondre aux besoins des services et de préparer la constante évolution des missions qui leur sont confiées.

Plusieurs services centraux portent ce projet conforme au programme des réformes de l'État et au programme de législature. Des entités privées sont également associées aux réflexions.

Le Conseil d'État a choisi de dissocier l'opération de regroupement spatial de l'administration de celle des acquisitions. Les contrats de location seront signés pour des durées de cinq à dix ans, avec des options d'achat des bâtiments.

La COGES salue la volonté du Conseil d'État de maintenir la présence de l'administration dans les quatre régions du Canton, avec deux sites principaux sur les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ce projet porte également l'intention de décloisonner l'administration en facilitant les échanges, la collaboration et les synergies par une organisation horizontale et collaborative. La commission estime qu'il serait intéressant de disposer de quelques pistes sur les affectations des trente services et souhaite être informée des options du Conseil d'État, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Quelques inquiétudes se font entendre quant au fait que le gouvernement actuel risque de confier la gestion d'une lourde charge à ses successeurs. Une projection de la situation prévue à terme (dans dix ans) serait la bienvenue. Le projet prévoit toutefois de recruter un chef de projet pour gérer les aspects humains et organisationnels à hauteur de 0,5 EPT,

en plus d'un un chef de projet global pour 0,8 EPT et d'un accompagnement externe au coût total de 1'026'000 francs ou l'équivalent de 684 jours de travail.

Certains membres de la commission considèrent par ailleurs qu'il serait préférable pour l'État d'être propriétaire de ses locaux plutôt que locataire et qu'il serait dès lors intéressant d'augmenter son patrimoine immobilier. Or, le Conseil d'État, par le biais de ce rapport, sollicite un crédit d'investissement pour des espaces locatifs. La commission recommande au Conseil d'État de bien expliquer sa démarche en plénum et de se doter de garanties légales pour éviter toute surprise indésirable le jour où l'État souhaitera acquérir ces biens.

La commission invite également le Conseil d'État à décrire ses intentions quant à la finalisation du projet, à préciser ce que contient le prix de 45 francs du m² et à informer le Grand Conseil de ses objectifs de rentabilité.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Postulat dont le Conseil d'État propose le classement

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe radical 02.144, du 3 septembre 2002, Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 18 avril 2019

Au nom de la commission de gestion :

Le président,
J.-J. AUBERT

Le rapporteur,
É. FLURY